

# Expérimentation d'un dispositif de drap de glisse électrique à l'hôpital local de Crèvecœur-le-Grand

**Hélène Trouillet**, formatrice conseil  
**Préscillia Demarcke**, chargée de projets  
**Philippe Lorenzo**, directeur

Instance régionale d'éducation et de promotion  
de la santé (Ireps) de Picardie

**Éric Jullian**, directeur délégué  
**Marie Coulonjou**, directrice déléguée  
**Mylène Voisot**, cadre supérieur de santé  
**Sandrine Sellier**, infirmière coordinatrice  
Hôpital local de Crèvecœur-le-Grand

**L**e nombre de personnes âgées de plus de quatre-vingts ans aura augmenté de 94 % d'ici 2040, atteignant près de sept millions de personnes [1], et celui des personnes âgées dépendantes atteindrait 2,3 millions à l'horizon 2060, contre 1,1 million en 2010 [2]. Face à cette évolution démographique, leur prise en charge amène à relever trois défis majeurs : médical, social et financier. Le premier néces-

site de prévoir l'augmentation des besoins en soins, en fonction d'un niveau de dépendance s'accroissant et des problématiques de polyopathologies. Le second sera lié aux évolutions de la composition des familles et aux aspirations des personnes vieillissantes. Le dernier devra conjuguer une politique d'investissement nécessaire à un contexte économique contraint. Dans ce contexte, il est nécessaire d'adapter au mieux, voire de repenser, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de demain. Celles-ci se retrouvent au cœur d'enjeux économiques et sociétaux invitant à réfléchir aux modalités de leur accompagnement et à l'évolution du rôle et missions des établissements, les Ehpad apparaissant comme une modalité incontournable de leur prise en charge.

## Une profession à risque

Les Ehpad sont au cœur du savoir-faire de la prise en soin des personnes âgées. Or les conditions de travail en leur sein ne sont pas sans risques : de chute, de glissade, chimiques, infectieux, psychosociaux, ou liés à l'activité physique et plus particulièrement aux manutentions. Pour prévenir ces derniers, des aides techniques ont vu le jour, tels que le lève-personne, les rails de transfert, le verticalisateur, le disque de transfert ou le drap de glissement. Cependant, il est encore fréquent que les manutentions au lit du résident, poste principal des professionnels, engendrent des blessures – le nombre moyen d'accidents du travail ayant donné lieu à un arrêt sur une année est de 74,1 pour mille salariés dans le secteur des Ehpad, contre une moyenne nationale toutes professions confondues de 35 % [3]. En Ehpad, les causes principales d'arrêt de travail et d'inaptitude des personnels engendrant une problématique d'absentéisme, donc de gestion des ressources humaines, sont les lombalgies et les chutes, ainsi que les troubles musculo-squelettiques (TMS) [4,5]. Les établissements doivent donc prendre « *les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* » [6]. La

### L'essentiel

L'Ehpad de Crèvecœur-le-Grand (Oise) est le premier établissement français à expérimenter un système de drap de glisse électrique. Ce dispositif de manutention contribue à la prévention des risques professionnels et à la bientraitance des résidents. Une évaluation socio-économique menée par l'Ireps de Picardie en mesure l'efficacité préalablement à un éventuel déploiement à l'ensemble du parc de l'hôpital.

**Mots-clés :** innovation ; dispositif de draps de glisse électrique ; évaluation socio-économique ; bientraitance ; ergonomie ; prévention des risques professionnels.